
5^e PRIX EUROPÉEN D'ARCHÉOLOGIE JOSEPH DÉCHELETTE (2024)

RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DU PRIX

(English version following)

NB : ce règlement est librement accessible sur le site internet du prix : <https://dechelette.hypotheses.org/>.

On vise de remettre le 5^e prix européen d'archéologie Joseph Déchelette en juin 2024, à l'occasion des Journées européennes de l'Archéologie.

Objectifs du prix

Archéologue de renom international, Joseph Déchelette (1862-1914) fut un des fondateurs de l'archéologie protohistorique européenne. Créée en 2010 à l'initiative de son petit-neveu Edouard Déchelette⁽⁺⁾, l'association Joseph Déchelette souhaite entretenir la mémoire de ce grand savant et promouvoir la discipline qu'il affectionnait. Pour cela, elle s'est associée à différents partenaires pour instituer un Prix européen d'archéologie Joseph Déchelette qui vise à mettre en avant les travaux d'un jeune archéologue, en le soutenant au moment critique de la carrière de tout chercheur qui est celui qui suit la soutenance de sa thèse de doctorat.

Le prix se veut largement ouvert à la communauté archéologique internationale. Ses critères d'attribution comprennent les valeurs qui distinguèrent Joseph Déchelette : ouverture d'esprit, dimension européenne de la réflexion, rigueur intellectuelle, sens pratique.

Le prix a été remis pour la première fois en juin 2016. Les archéologues déjà honorés du prix sont à ce jour :

- 2016 : le chercheur français Eneko Hiriart, docteur de l'université Bordeaux – Montaigne
- 2018 : la chercheuse néerlandaise- américaine Sasja van der Vaart-Verschoof, docteure de l'université de Leyde
- 2020 : la chercheuse française Marilou Nordez, docteure de l'université Toulouse – Jean-Jaurès
- 2022 : le chercheur français Thibaud Poigt, docteur des universités Toulouse – Jean-Jaurès et Bordeaux – Montaigne

Modalités de l'appel à candidature et du règlement d'attribution du 5^e prix

L'appel à candidature concerne de jeunes chercheurs qui ont soutenu leur thèse de doctorat entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2023. Il est diffusé en français, anglais et allemand.

La date limite de réception des candidatures est fixée au 1^{er} mars 2024.

La recherche qui fait l'objet de la thèse doit concerner la protohistoire européenne, entendue au sens large, tant du point de vue géographique que chronologique (âges des métaux et période de la romanisation). Le critère fondamental d'appréciation des dossiers est celui de *breaking research*, i.e. de recherche qui permet d'envisager une véritable percée méthodologique. Le jury sera également très attentif à l'ambition géographique de la recherche.

Le jury n'établit pas de restriction sur la langue de rédaction de la thèse.

Les candidats fournissent un dossier en français ou en anglais comprenant :

- une note de 25000 signes maximum incluant le résumé de la thèse et des perspectives de recherche pour l'année suivant l'attribution du prix,
[l'exposé des perspectives de recherche doit être articulé en cinq parties : objectifs généraux, objectifs à un an, méthode, moyens et partenariats à mobiliser, forme escomptée des résultats (publication, table-ronde, etc.). Il conviendra d'explicitier clairement comment ce projet se situe, d'une part, par rapport à la recherche doctorale,

d'autre part dans la perspective d'une poursuite de carrière (candidature à un contrat pluriannuel ou à un poste statutaire, par exemple)]

- un *curriculum vitae* précisant notamment la date de naissance du candidat,
- un article publié ou accepté,
- une bibliographie,
- le rapport de soutenance de la thèse ou, à défaut, deux lettres d'appréciation de leur recherche doctorale par des spécialistes reconnus du sujet.

Les dossiers de candidature font l'objet d'un premier examen par la présidente du jury assistée du secrétaire du prix. Cet examen permettra d'effectuer une présélection des candidats qui seront soumis à l'examen des membres du jury, en écartant notamment les candidats clairement hors sujet. Les dossiers écartés seront néanmoins mis à la disposition des membres du jury qui pourront les consulter s'ils le souhaitent.

Chaque membre du jury identifie et classe les six candidatures qui lui paraissent les meilleures, sans partager ce classement avec les autres membres avant la réunion du jury.

La réunion du jury, prévue fin avril 2024, permettra de départager les candidats au vu de leur préclassement, en procédant à un vote à bulletins secrets s'il y a lieu.

Gratification du lauréat

La gratification comprend une somme en numéraire collectée par l'association Joseph Déchelette, ainsi que des apports en nature de partenaires. Pour l'édition 2024, la gratification en numéraire se monte à 10.000 €, comprenant les apports suivants : l'association Joseph Déchelette pour 4.000 €, le ministère de la Culture et de la Communication (au travers de Bibracte) pour 4.000 €, le LEIZA pour 2.000 €.

Les gratifications en nature, à utiliser dans les deux ans qui suivent la remise du prix, se répartissent comme suit (l'institution invitante offrant selon le cas l'hébergement seul ou l'hébergement et la nourriture) :

- un mois de séjour de recherche offert par le LEIZA,
- un mois de séjour de recherche offert par Bibracte,
- un mois de séjour de recherche à la bibliothèque du musée Déchelette offert par la Ville de Roanne,
- un mois de séjour de recherche offert par le Laténium, en partenariat avec la fondation Maison Borel,
- l'organisation d'une table-ronde par le MAN,
- l'adhésion à la SPF et à la *Prehistoric Society* ainsi que des ouvrages et des revues.

Partenaires officiels du prix

Organisateur, propriétaire du prix

- L'association Joseph Déchelette

Partenaires de l'édition 2024 du prix

- le ministère de la Culture
- la ville de Roanne / musée des Beaux-Arts et d'Archéologie Joseph Déchelette
- le *Leibniz-Zentrum für Archäologie* (LEIZA, anciennement RGZM)
- le musée d'Archéologie nationale (MAN)
- le Laténium, parc et musée d'archéologie de Neuchâtel
- l'association pour les recherches sur l'âge du Bronze (APRAB)
- l'association française pour l'étude de l'âge du Fer (AFEAF)
- la *Prehistoric Society*
- la Société préhistorique française
- l'*European Association of Archaeologists* (EAA)
- Bibracte EPCC

Modalités de fonctionnement du jury

La composition du jury est arrêtée par l'association Joseph Déchelette à l'issue d'une réunion de concertation avec ses partenaires.

Le secrétariat du jury est assuré par Bibracte. À ce titre, Bibracte supervise la diffusion de l'appel à candidatures, collecte les candidatures et organise leur expertise, convoque le jury et prend en charge les frais d'hébergement de ses membres, ainsi que leurs frais de voyage si nécessaire, avec l'appui du ministère de la Culture / sous-direction de l'Archéologie.

Pour l'édition 2024, la composition du jury est la suivante :

5^e PRIX EUROPÉEN D'ARCHÉOLOGIE JOSEPH DÉCHELETTE (2024)

COMPOSITION DU JURY

1. *un représentant de l'association Joseph Déchelette*
Gilles Déchelette, président de l'association
2. *une représentante du ministère de la Culture*
Jenny Kaurin, conservatrice du patrimoine, service régional de l'archéologie de Bourgogne-Franche-Comté
3. *une représentante de la ville de Roanne*
Dominique Dendrael, directrice du musée Joseph Déchelette
4. *un représentant du musée d'Archéologie nationale*
Laurent Olivier, conservateur général du patrimoine, responsable des collections de l'âge du Fer
5. *un représentant du Leibniz-Zentrum für Archäologie (LEIZA)*
Alexandra Busch, directrice générale
6. *un représentant du Laténium*
Marc-Antoine Kaeser, directeur, professeur à l'université de Neuchâtel
7. *un représentant de l'association française pour l'étude de l'âge du Fer (AFEAF)*
Philippe Barral, président de l'association, professeur à l'université de Franche-Comté
8. *un représentant de l'association pour les recherches sur l'âge du Bronze (APRAB)*
Claude Mordant, président de l'association, professeur émérite à l'université de Bourgogne
9. *un représentant de la Prehistoric Society*
Sophia Adams, curator: European Iron Age and Roman Conquest Period, British Museum
10. *un représentant de la Société préhistorique française*
José Gomez de Soto, ancien chercheur au CNRS
11. *un représentant de Bibracte*
Anne-Marie Adam, présidente du conseil scientifique de Bibracte, professeur émérite à l'université de Strasbourg, **présidente du jury**

Une personnalité qualifiée

12. Sandra Pere-Nogues, maître de conférences à l'université Jean-Jaurès – Toulouse 2

Secrétaire du jury (sans voix délibérative)

- Vincent Guichard, directeur général et directeur scientifique de Bibracte